

Mondialisation et science politique : la fin d'un imaginaire théorique ?

Gilles Breton

Volume 24, Number 3, 1993

Mondialisation et mutations politiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703208ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703208ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Breton, G. (1993). Mondialisation et science politique : la fin d'un imaginaire théorique ? *Études internationales*, 24(3), 533–548.
<https://doi.org/10.7202/703208ar>

Mondialisation et science politique : la fin d'un imaginaire théorique ?

Gilles BRETON*

Dans un article publié dans le bulletin de l'Association américaine de science politique, un politiste estimait que pour faire face au 21^e siècle, il faudrait redéfinir certaines des préoccupations de la discipline, et au premier chef, tenir compte que nous vivons une époque de macro-transition au sein de laquelle les problèmes mondiaux occupent une place centrale.

Il concluait que : «les préoccupations centrales de la nouvelle science politique devraient porter sur le développement de concepts, de théories, de politiques et d'institutions qui transcendent le gouvernement et l'État national afin de pouvoir traiter et étudier les crises et problèmes mondiaux¹».

Évidemment, ce politiste n'est pas seul à partager ce point de vue. Les travaux qui s'inscrivent dans cette ligne de réflexion sont nombreux — de Rosenau à Reich en passant par Camilleri et Falk, Badie et Smouts, Held, Connolly ou encore, Durand, Lévy et Retaillé — pour ne nommer que les plus récents². Considérons ces travaux comme innovateurs et marginaux pour l'instant. Innovateurs parce qu'ils ouvrent de nouvelles perspectives de recherche et marginaux, parce qu'ils occupent la place qui est toujours accordée à l'innovation dès qu'elle se profile : à la marge. Malgré tout, il n'en demeure pas moins que de plus en plus de praticiens de la science politique

* Professeur et directeur du Département de science politique de l'Université Laval, Québec.

1. W. BOYER, «Political Science and the 21st Century: From Government to Governance», dans *PS: Political Science & Politics*, vol. xxiii, no. 1, March 1990, p. 53.
2. J. ROSENAU, *Turbulence in World Politics, a Theory of Change and Continuity*, Princeton, Princeton University Press, 1990; R. REICH, *The Work of Nations*, New York, Vintage Books, 1992; J.A. CAMILLERI and J. FALK, *The End of Sovereignty? The Politics of a Shrinking and Fragmenting World*, Aldershot, England, Edward Elgard, 1992; B. BADIE et M.C. SMOUTS, *Le Retournement du Monde, Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des sciences politiques & Dalloz, 1992; B. BADIE, *L'État importé, L'occidentalisation de l'Ordre politique*, Paris, Fayard, coll. L'espace du politique, 1992; D. HELD, «Sovereignty, National Politics and the Global System», dans *Political Theory and the Modern State*, Cambridge, UK, Polity Press, 1989; W.E. CONNOLLY, «Democracy and Territoriality», dans *Millennium, Journal of International Studies*, vol. 20, no. 3, 1991; M.F. DURAND, J. LÉVY, D. RETAILLÉ, *Le Monde Espaces et Systèmes*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Dalloz, 1992.

commencent à partager le point de vue que, pour renouveler nos analyses, il faudra sortir des «prisons conceptuelles³», à l'intérieur desquelles nous œuvrons depuis les débuts de la discipline.

Prenons comme point de départ chez ces auteurs ce qui me semble être le dénominateur commun de leur réflexion, à savoir, que nous vivons une période où la mondialisation des différentes facettes de la vie en société est une dimension de la réalité dont nos analyses doivent rendre compte. Quel est l'impact de cette période de macro-transition ou de mondialisation sur le politique et nos manières de le réfléchir ? La mondialisation entraîne-t-elle dans son sillage des enjeux inédits qui impliqueraient une redéfinition de l'imaginaire théorique de notre discipline ?

Avant de répondre à ces questions, il importe de bien délimiter le lieu de celle-ci. Il convient de rappeler que la science politique est avant tout une véritable confédération de sous-champs qui cohabitent selon des agencements particuliers à l'intérieur de chacun de nos départements, du moins en Amérique du Nord⁴. De plus, il faut souligner d'entrée de jeu que la mondialisation n'est pas seulement un problème de relations internationales. Si cette dernière peut être porteuse de profondes révisions théoriques dans ce sous-champ de la discipline, force est de constater que l'on commettrait une grave erreur de penser que là et seulement là, se situe le cœur de la réflexion sur la mondialisation. Bien au contraire, ainsi que nous le verrons plus loin, je dirai qu'un des apports les plus importants des travaux récents qui tentent de prendre en compte la mondialisation est précisément de bousculer cette division traditionnelle du travail en science politique qui veut que les relations internationales s'occupent de l'externe et les autres sous-champs des problèmes internes aux sociétés. Si la globalisation vient, comme le dit A. Touraine : «limiter les capacités d'action d'une société sur elle-même⁵», force est de constater qu'il nous faut comme politiste se demander si les catégories principales qui nous ont servi pour délimiter le lieu et les frontières de l'action politique sont encore pertinentes.

I – Sur la globalisation

Nous éliminerons tout de suite deux malentendus courants sur la globalisation. Cette dernière ne se réduit pas à la mondialisation de l'activité économique, ni ne désigne un processus d'unification des différentes entités nationales annonçant la création d'une société mondiale. Sur le premier point, l'on verra un peu plus loin que la mondialisation de l'activité économique n'est qu'un des éléments participant au processus de la globalisation. Pour ce qui est de l'hypothèse de la création d'une société

3. Pour emprunter l'expression de J. Rosenau proposée dans *Turbulence in World Politics*, *op.cit.*

4. Sur ce point et bien que je ne partage pas les conclusions de l'auteur, voir G. ALMOND, *Separates Tables*.

5. A. TOURAINE, *Critique de la Modernité*, Paris, Fayard, 1992.

mondiale par la globalisation, je dirai simplement que cela me semble un diagnostic prématuré qui relève plus de la futurologie que de la sociologie politique ou encore qu'il s'agit de la transposition au niveau mondial des visions fonctionnalistes ou organicistes qui faisaient recette il y a quelques années et dont on a eu tant de difficultés à se défaire.

Je propose de partir d'un constat très simple pour définir la globalisation : l'espace au sein duquel chacun de nous évolue quotidiennement ne coïncide plus avec celui défini par les frontières de nos sociétés d'appartenance. Nous sommes désormais inscrits dans des relations sociales ou rapports sociaux, qu'ils soient économiques, culturels, intellectuels, religieux, linguistiques, médiatiques, scientifiques, professionnels, sportifs, politiques ou autres, qui n'ont pas du tout la même délimitation socio-spatiale. Certains sont locaux ou nationaux, d'autres sont régionaux ou continentaux, alors que d'autres sont occidentaux, ou carrément mondiaux. Cette possibilité qui nous est offerte de nous inscrire dans un nombre plus grand de lieux d'appartenance qui sont eux-mêmes éclatés spatialement est le résultat d'un ensemble de processus sociaux qui se condensent dans ce qui est maintenant convenu d'appeler la globalisation.

Il ne faudrait pas prétendre ici qu'il s'agisse d'une situation inédite à laquelle jamais auparavant l'individu n'avait eu cette opportunité de s'inscrire à l'intérieur de réseaux autres que ceux de sa société d'origine. Les histoires des mouvements religieux et de l'économie mondiale, pour ne donner que ces deux exemples, suffisent à eux seuls à rappeler que les flux internationaux ont un passé chargé et pas seulement un présent immédiat.

Mais alors, qu'y a-t-il de si nouveau dans la période actuelle pour que les concepts d'internationalisation ou de mondialisation ne suffisent plus pour la caractériser et qu'il soit nécessaire d'en utiliser un nouveau à savoir la globalisation ? L'originalité de la situation présente réside pour l'essentiel dans l'extension et l'intensification des flux internationaux. En somme, nous vivons actuellement une période de compression accélérée du temps et de l'espace par le biais de flux internationaux plus étendus et intenses. L'image la plus simple pour rendre compte de la réalité de la globalisation est encore celle du «global web» de Modelski⁶, ou si l'on préfère, d'un immense filet qui se serait surimposé sur toute la surface de la planète. L'extension des flux internationaux correspond au fait que les fils recouvrent, comme nous venons tout juste de le dire, non pas une partie de la planète mais son entièreté alors que l'intensification correspond au fait que lesdits fils sont de plus en plus nombreux et solides.

Par ailleurs, si l'on examine un peu plus attentivement ce filet «global», l'on constate que tous les fils ne sont pas de même grosseur et de même étendue. Plus précisément quatre fils retiennent immédiatement notre attention parce que plus gros, plus forts et plus importants dans la

6. G. MODELSKI, *Principles of World Politics*, New York, Free Press, 1974.

structure et le maintien de ce filet. Ces quatre fils correspondent aux quatre processus principaux⁷ qui ont accentué la globalisation et impulsé un plus grand dynamisme et un rythme accéléré aux flux internationaux.

Le premier de ces quatre processus est celui de la mondialisation du modèle de l'État-nation. Cela signifie que ce mode d'organisation politique devient dominant pour ne pas dire exclusif et universel sur la planète. Politiquement, l'ensemble du territoire de la planète est désormais organisé sur le mode de la souveraineté interne et externe et des relations qu'entretiennent entre eux lesdits États par le biais des relations internationales que l'on devrait plus correctement nommer relations inter-étatiques.

La mondialisation de l'activité économique est le deuxième de ces processus. L'époque est bel et bien révolue où pour désigner la réalité de l'internationalisation des activités économiques, l'on pouvait se contenter de prendre la mesure du commerce extérieur de chaque pays. En ce sens, nous sommes bel et bien passés de l'économie internationale à l'économie mondiale puis à l'économie globale puisque l'activité économique se caractérise actuellement par une interconnexion plus étroite et une mobilité accrue du capital, des produits, des services, des personnes et des firmes elles-mêmes ; ces dernières s'inscrivant de plus en plus dans une logique de la transnationalité.

Participant à cette mondialisation de l'économie, l'innovation technologique et sa diffusion massive constituent le troisième vecteur de la globalisation. Les découvertes technologiques récentes et la mise sur pied d'infrastructures communicationnelles planétaires constituent un élément essentiel de l'intensification des flux internationaux.

Enfin, le dynamisme même de la modernité est au cœur de la globalisation puisque c'est le développement de cette dernière qui a rendu et rend possible la compression du temps et de l'espace qu'accélère et accentue la globalisation. La modernité est synonyme d'une réorganisation des rapports entre le temps et l'espace par le biais d'une double séparation : d'une part du temps et de l'espace eux-mêmes et d'autre part de l'espace et du lieu local. Le passage d'une société traditionnelle à une société moderne signifie entre autres choses que le temps n'est plus lié à un ensemble d'indicateurs naturels et socio-spaciaux précis, et de plus, que l'action sociale qui se déroule sur un lieu précis est structurée non plus seulement par les relations directes et de face-à-face qu'ont entre eux les acteurs mais aussi par les autres, les absents et les différentes influences sociales, politiques et autres qui, sous la forme d'institutions, de normes et de règles, la conditionnent et la déterminent⁸.

7. Pour une analyse plus détaillée de ces quatre processus, voir, A.C. MCGREW, «Conceptualising Global Politics», dans A.C. MCGREW & P.G. LEWIS *et al.*, *Global Politics*, Cambridge, UK, Polity, 1992.

8. Cette analyse de la dynamique de la modernité emprunte largement à A. GIDDENS, *The Consequences of Modernity*, Stanford, California, Stanford University Press, 1990.

La globalisation signifie donc que les rapports sociaux n'ont plus pour délimitation socio-spatiale le seul espace national ou encore, que l'homologie ou la correspondance sur un même territoire des différents éléments constitutifs de la vie en société sont révolues. Cela implique que les frontières de nos sociétés sont désormais de plus en plus poreuses et perméables et que les absents et les influences sociales qui conditionnent l'action et les mutations de nos sociétés ne s'enracinent plus seulement dans la société d'origine, mais ailleurs, dans ce qu'il faut bien appeler des rapports sociaux et réseaux globaux.

Si tel est le cas, quel est l'impact de cette globalisation sur l'État-nation, cette puissance territorialisée qui fonctionne encore et toujours à la gestion d'un espace clairement délimité dont il est au surplus le garant et le protecteur des frontières ?

Au niveau international, la globalisation signifie à tout le moins que les relations avec l'autre, que les relations inter-sociétales ne sont plus l'apanage des seules relations inter-étatiques. À l'heure de la globalisation, il est en effet illusoire de croire encore et de penser surtout que l'État avec ses instruments diplomatiques est encore et toujours le canal unique et privilégié de régulation des rapports avec les autres sociétés. De même, il n'est pas interdit de penser que la globalisation fait désormais du système inter-étatique, un système parmi un ensemble d'autres systèmes qui sont par exemple, économiques, technologiques, écologiques, médiatiques ou autres⁹. Enfin, la question de la sécurité se pose elle aussi en termes nouveaux, puisque les nouvelles technologies militaires et d'armement remettent en question la logique des délimitations territoriales – l'ennemi pouvant ne pas se déplacer pour parvenir à ses fins – et que de nouveaux acteurs non étatiques, qui ont vu le jour dernièrement, n'obéissent pas eux non plus à la logique territoriale¹⁰.

L'on ne s'étonnera pas de constater que le domaine des relations internationales est actuellement le théâtre d'âpres débats portant précisément sur l'évaluation de l'impact de la globalisation sur les relations inter-étatiques. Entre les «réalistes» pour qui la globalisation ne remet en question ni la souveraineté ni la centralité de l'acteur étatique au sein de la scène internationale, et les pluralistes comme Rosenau, qui n'hésitent plus à parler d'une réalité mondiale à double niveau comprenant le système inter-étatique traditionnel ainsi qu'une société transnationale ou multicentrée avec son cortège de nouveaux acteurs internationaux non étatiques, l'on imagine aisément la vivacité des discussions et les positions et conclusions tout à fait à l'opposé les unes des autres. Laissons ce débat aux spécialistes des relations internationales, puisque ce n'est pas le lieu où je situerai l'analyse de l'impact de la globalisation sur l'État et la science politique.

9. Sur ce point voir le premier chapitre l'ouvrage déjà cité de Durand, Lévy et Retailé.

10. Sur ce point lire le chapitre «The Security Dilemma» de l'ouvrage de Camilleri et Falk déjà cité.

Notre intérêt se porte davantage sur les autres sous-champs de notre discipline, l'autre science politique, celle qui travaille sur l'interne des sociétés nationales, celle qui, précisément parce qu'elle s'appuie sur cette division du travail entre les «internistes» et les «externistes» se croit à l'abri de la globalisation parce qu'elle estime que cette dernière ne relève pas de ses champs d'analyse. Analysons maintenant si la globalisation n'est pas porteuse d'une remise en question de l'hypothèse interniste et des grands postulats de base sur lesquels elle se fonde ou si l'on préfère, de l'imaginaire théorique qui la balise.

II – Petit condensé d'un imaginaire théorique

Le travail de la science politique comme celui de l'ensemble des autres disciplines des sciences sociales d'ailleurs, a consisté pour l'essentiel à accompagner et donner un sens à la construction des sociétés nationales. Postulant que ces entités constituent des objets d'analyse qui peuvent être isolés et coupés des autres sociétés, les politistes n'ont de cesse depuis les premiers balbutiements de la discipline de tenter de mettre au jour ce qui fait qu'une société est unie et unique et le rôle que joue l'État dans ce processus d'auto-construction. Évidemment, il est postulé que c'est ce qui se passe à l'intérieur d'une société qui lui donne son caractère spécifique et unique. Le corollaire étant, si l'on exclut les situations de guerre et d'occupation, que ce qui se déroule à l'extérieur de cette dite société ne peut jamais être assez important pour influencer sur ce qui se passe à l'interne. L'externe, c'est le contexte, un peu comme le sont les décors et les éclairages à l'action d'une pièce de théâtre, dont il ne viendrait à l'idée de personne de faire de ces derniers la clé de voûte de l'explication du comportement et de l'évolution des personnages et de la trame dramatique, par exemple.

En somme, nos analyses reposent encore et toujours sur l'hypothèse qu'un peuple habitant un territoire aux frontières clairement délimitées, détermine lui-même son propre avenir et que les sources de changement doivent être recherchées à l'intérieur de chaque société. D'autant plus que chacune de ces sociétés est dotée d'un État-nation souverain c'est-à-dire d'une autorité politique absolue qui possède seule le droit de dire, d'imposer la loi et de sanctionner en conséquence. Qui plus est, il n'y a évidemment pas à l'extérieur de cet État-nation quelque autre autorité politique qui soit au-delà ou au-dessus de cet État.

William Connolly a synthétisé les postulats qui fondent l'imaginaire théorique de la science politique dans les six points suivants :

- 1- l'enracinement de l'activité politique «interne» sur un territoire clairement délimité.
- 2- La reconnaissance d'un peuple (ou d'une «nation») sur ce territoire, uni par une histoire, une identité commune qui rend la vie de la collectivité possible et qui permet d'établir la distinction entre le citoyen et le non-citoyen, entre l'étranger et l'autochtone.

3- L'organisation d'institutions électorales, démocratiques et constitutionnelles qui permettent au peuple dudit territoire de s'exprimer et de protéger ses droits et intérêts fondamentaux.

4- Le maintien d'un haut niveau de contrôle autonome sur l'activité économique et la sécurité du territoire qui permet à l'État territorial d'assurer l'avenir du peuple sur la base de ses décisions et discussions internes.

5- L'élaboration d'une série de différenciations internes qui rend possible la coexistence d'une pluralité de styles et modes de vie sur le territoire de l'État.

6- Pour toute entité qui possède les cinq éléments précédents, le droit à la reconnaissance de sa légitimité et de sa souveraineté par les autres États et vice-versa¹¹.

La présentation est bien sûr sommaire et rapide mais n'en reflète pas moins, sans le dénaturer, l'imaginaire théorique hégémonique au sein de la science politique, ce que j'oserais appeler les « croyances dures » des politistes. Celles qui font du primat des facteurs internes la pierre d'assise de cette discipline. En m'appuyant sur des résultats de travaux de recherche récents, je voudrais montrer dans la suite de ce texte que le processus de la globalisation hypothèque sérieusement la reconduction de cette manière de réfléchir le politique. Pour ce faire, je me contenterai de discuter les trois points suivants : la souveraineté de l'État-nation, la dislocation des relations entre l'État et l'économie et enfin, la fin de la division classique du travail entre internistes et externistes suite à l'érosion pour ne pas dire la disparition du clivage interne-externe.

III – Vers une ère de post-souveraineté ?

L'analyse de l'impact de la globalisation sur la souveraineté de l'État-nation suppose, à notre avis, l'acceptation de deux arguments préalables. D'abord, prendre la souveraineté pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un concept inventé dans des conjonctures politique et intellectuelle bien délimitées, plus précisément celles de l'Europe occidentale des 16^e et 17^e siècles. En ce sens, la souveraineté n'est pas de l'ordre de la nature, ni de l'éternel. Elle est tout simplement une perspective d'analyse et de discours sur le réel qui combine un certain modèle de l'organisation sociale et de l'espace avec une conception de l'autorité et du pouvoir qui prend forme à un moment clairement délimité de l'histoire. Si tel est le cas, l'on peut donc comme on le fait pour tout autre théorie et discours se demander, s'ils nous sont encore d'une certaine utilité pour comprendre le monde politique actuel et donner toute sa signification aux changements qu'il subit présentement.

11. W.E. CONNOLLY, *Democracy and Territoriality*, op.cit. p. 463.

Ensuite, dépasser le clivage désormais classique entre les souverainetés *de facto* et *de jure* ou, si l'on préfère, sortir la discussion sur la souveraineté du formalisme juridique auquel elle est trop souvent réduite et confinée. Par exemple, David Held dans son texte *Sovereignty, National Politics and the Global System*¹² se contente de cette distinction pour conclure que la globalisation ne brime pas la souveraineté juridique de l'Etat-nation puisqu'à l'extérieur de celui-ci n'apparaît aucune forme politique souveraine supra-nationale, internationale, mondiale ou autre qui aurait le pouvoir de dicter lois, règles et normes aux États présents dans le système inter-étatique. Ce faisant, Held me semble faire correspondre la souveraineté formelle et juridique à la souveraineté réelle. Si l'on me permet l'analogie, c'est ce type d'argumentation qu'utilisent, à un autre niveau, ceux et celles qui prétendent que la justice équivaut et se réduit à la légalité.

Par contre, Held ajoute que ce que la mondialisation vient limiter, c'est l'autonomie de l'Etat-nation, c'est-à-dire sa capacité d'intervention au sein de la société dont il émane et dont il assume la régulation, la protection et la reproduction. Cette conclusion constitue un premier pas dans la bonne direction, mais demeure insatisfaisante, parce que pas assez détaillée et analysée en profondeur.

J. Camilleri et J. Falk proposent dans leur ouvrage *The End of Sovereignty?* une contribution majeure sur cette importante question¹³. Selon ces derniers, la définition de la souveraineté de l'Etat nécessite d'aller au-delà du clivage souveraineté externe et interne et de distinguer entre «the state's capacity to act, and the extent to which it is able to conceive autonomously of its objectives¹⁴». Pour ce faire, ils nous suggèrent d'analyser la souveraineté de l'Etat en se référant aux dimensions suivantes: sa capacité, ainsi que son autonomie interne, externe et subjective. Si les capacités de l'Etat sont synonymes du montant des ressources que ce dernier a à sa disposition pour réaliser ses objectifs, les notions d'autonomie interne et externe font référence respectivement à la marge de manœuvre et au degré de liberté dont l'Etat dispose pour agir indépendamment des autres acteurs dans la gestion de ses affaires internes ainsi qu'à l'intérieur des institutions internationales. De son côté, l'autonomie subjective réfère à la volonté de l'Etat, c'est-à-dire à la possibilité qui reste à ce dernier de formuler lui-même et d'atteindre la réalisation de ses propres objectifs.

La relation qu'ils établissent entre ces différentes variables et la souveraineté est la suivante: «a sovereign state will have high levels of capacity and external, internal and subjective autonomy. To the extent that a state is restricted in any of these areas, its sovereignty is correspondingly

12. D. HELD, *op. cit.*

13. J.A. CAMILLERI et J. FALK, *op. cit.*

14. J.A. CAMILLERI et J. FALK, *ibid.*, p. 105.

compromised¹⁵». Leur conclusion générale est que l'État-nation est confronté à des tensions structurelles inédites tels la mondialisation de l'économie, l'homogénéisation provoquée par le changement technologique, la globalisation du dilemme de la sécurité, la crise écologique et le développement de nouvelles consciences locales et transnationales qui ont pour résultat de miner pour ne pas dire démanteler la souveraineté de celui-ci. En effet, l'État-nation, en plus de voir ses frontières territoriales et culturelles remises en question et devenir de plus en plus poreuses, assiste aussi à une remise en cause de son autorité et de sa légitimité par l'amenuisement continu des différentes facettes de son autonomie et de ses propres capacités à réaliser et surtout à définir ses propres objectifs.

La suite de ce texte sera consacré à montrer que la souveraineté de l'État-nation est véritablement compromise par le processus actuel de la globalisation, et ce, parce que l'État se trouve désormais inscrit dans une nouvelle «architecture du pouvoir» qui limite sérieusement sa marge et ses capacités d'action ainsi que son autonomie externe, interne et subjective; en un mot, sa souveraineté. Ce que nous allons faire maintenant en mettant en relation la mondialisation de l'économie et l'État-nation.

IV – La dislocation de la relation entre l'État et l'économie

L'intensification et l'extension des flux économiques au niveau mondial constituent une dimension de plus en plus importante et autonome de la réalité économique actuelle. Autonome, au sens où une partie de plus en plus volumineuse de l'activité économique s'organise directement sur des bases mondiales. Cela se traduit par la délocalisation de segments importants de l'activité productive, la montée d'un capital financier et bancaire multi et transnational qui accompagne le déplacement du capital productif par les firmes multinationales, une accélération des transferts technologiques supporté par le développement de nouvelles infrastructures communicationnelles ainsi que par la nouvelle stratégie des alliances technologiques développées par les entreprises et enfin, par une accélération du volume du commerce mondial. En somme, nous ne sommes plus dans une économie internationale qui se limitait à prendre en compte le seul commerce extérieur des pays mais bel et bien dans une économie mondiale pour ne pas dire globale¹⁶.

L'évolution de l'économie mondiale est cependant conditionnée par une autre dimension fondamentale : la faiblesse de ses mécanismes politico-institutionnels de régulation. Deux exemples suffiront ici. Le fouillis qui caractérise présentement le système monétaire international et la globalisation des activités boursières et spéculatives, rendent difficile pour ne pas dire impossible la régulation monétaire tant au niveau mondial que

15. *Ibid.*

16. Sur le passage de l'économie internationale à l'économie mondiale voir, C.A. MICHALET, *Le Capitalisme mondial*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.

national. D'autre part, la lenteur et la lourdeur des procédures au sein du GATT, combinées au développement d'un nouveau protectionnisme régional et la politisation de l'économie mondiale¹⁷ illustrent à leur façon les difficultés de la régulation du commerce mondial et la valse hésitation entre le protectionnisme et le libre-échange qui la caractérise.

Enfin, l'instabilité hégémonique est le dernier élément de la conjoncture économique mondiale à prendre en considération. L'instabilité hégémonique, c'est plus que la crise de l'hégémonie américaine et la question de savoir qui de l'Allemagne ou du Japon le remplacera, si jamais on se rend jusque-là ; ou bien encore si une hégémonie polycentrique et régionale concrétisera la nouvelle stabilité hégémonique. L'instabilité hégémonique, c'est aussi et surtout la fin du mode de développement et de régulation qu'a été le fordisme dans les pays dits développés, et la recherche effrénée d'une solution de remplacement.

Quels sont les effets de ces mutations de l'économie mondiale, trop rapidement esquissées ici, sur l'État-national et sur ses capacités de réguler son économie. D'une part, la mondialisation de l'activité économique s'accompagne d'une dénationalisation de l'espace de l'économie. Cela se traduit par une dérive des espaces de l'activité économique qui met ainsi fin à l'homologie que l'on retrouvait auparavant entre l'espace du politique et celui de l'économique. Dit en d'autres termes, cela signifie que les espaces de l'activité industrielle, commerciale, technologique, communicationnelle et monétaire ne sont plus délimités par les frontières politiques d'une socio-économie. Dès lors, il est tout à fait légitime de suggérer la fin de l'économie nationale comme entité autonome au profit d'une conception de celle-ci qui en fait pour l'essentiel une région de l'économie mondiale délimitée par des frontières politiques au demeurant très perméables.

Si tel est le cas, l'on comprend aisément que ce double mouvement de mondialisation-dénationalisation de l'activité économique puisse déboucher sur une érosion des capacités de régulation de l'activité économique de la part de l'État ou à tout le moins, sur la nécessité impérieuse de redéfinir les rapports entre celui-ci et l'économie. Car il faut comprendre que 40 années de régulation keynésienne de l'activité économique nous ont donné un État particulièrement bien équipé, pour ne pas dire sur-équipé, pour assurer une régulation fine d'une activité économique avant tout nationale. En ce sens, il n'est pas interdit de penser que l'État-nation a en main des instruments d'intervention économique désuets et en porte-à-faux avec la réalité économique actuelle parce que conçus pour réguler une activité économique nationale, c'est-à-dire pour assurer «in vitro», à l'abri des influences externes, l'instauration et la stabilité des grands équilibres macro-économiques nationaux. Autrement dit, l'État possède actuellement les instruments nécessaires pour reconduire les grands enchaînements macro-

17. Sur la politisation de l'économie mondiale, lire, R. GILPIN, *The Political Economy of International Relations*, Princeton, University Press, 1987.

économiques de l'économie de croissance d'après-guerre mais pas encore ceux que nécessite le régime d'innovation permanente qui caractérise l'activité économique actuelle.

En somme, la mondialisation de l'activité économique contraint l'État à l'adaptation. Ce travail est déjà entrepris, quoiqu'on ne sache pas encore quel modèle sera le mieux à même d'établir une certaine forme de stabilité. Par exemple, Robert Cox montre que l'impact de la globalisation de l'activité économique sur l'État a été de transformer celui-ci de défenseur et protecteur de l'économie nationale contre les perturbations venant de l'extérieur qu'il était en «agence(s) de transmission des exigences de l'économie-monde vers ces mêmes économies nationales¹⁸». De son côté Bernard Esambert en arrivait à la conclusion que la globalisation contraint l'État à modifier radicalement les principes de base de la régulation économique en cessant de faire de la poursuite de la croissance le pivot de cette dernière pour la remplacer par la course à la compétitivité¹⁹. En ce sens leurs travaux nous rappellent avec raison que ce serait une grave erreur de sous-estimer la capacité d'adaptation de l'État.

Mais, en rester à ce premier niveau d'analyse, à savoir que l'État semble présentement trop lourd, trop rigide et pas assez flexible pour prendre la mesure des mutations de l'économie qu'impulse sa mondialisation, est un constat minimal que peu hésiteront à ne pas partager. Il n'empêche que cet appel à l'impérieuse adaptation de l'État me semble très insuffisant et représente à sa face même le moyen le plus sûr pour ne pas voir l'ampleur des processus qui minent et érodent l'autonomie et les capacités de l'État dans la régulation de l'activité économique. Nous ne ferons intervenir ici que deux arguments. Il y a d'une part, l'impossibilité de reconduire le nationalisme économique²⁰ et d'autre part, l'insertion de plus en plus poussée de l'État-nation dans un ensemble d'organisations économiques internationales qui tentent tant bien que mal de prendre le relais de ce dernier.

Le nationalisme économique a évidemment pris plusieurs formes et nécessité plusieurs arrangements et réaménagements institutionnels, politiques et économiques depuis qu'il a été défini par F. List au 19^e siècle. Nous retiendrons comme point de départ de notre réflexion sa dernière forme concrète, c'est-à-dire le nationalisme keynésien combiné au fordisme d'après-guerre, pour tenter de mettre au jour en quoi la mondialisation de l'activité économique rend désormais impossible la reconduction de ce mode d'articulation et d'organisation des rapports entre l'État et l'économie.

18. R. COX, «Dialectique de l'économie-monde», dans *Études Internationales*, vol. XXI, no. 4, 1990.

19. B. ESAMBERT, «L'État et les entreprises», dans R. LENOIR et J. LESOURNE, sous la direction de, *Où va L'État ? La souveraineté économique et politique en question*, Paris, Le Monde Éditions, 1992.

20. Sur ce thème de l'impossibilité de reconduire le nationalisme économique, lire l'ouvrage de R. Reich déjà cité, dont les pages qui suivent s'inspirent en partie.

Depuis Adam Smith et sa «richesse des nations», lorsque les économistes nous parlent d'économie, il faut entendre : économie nationale. Keynes n'a pas fait exception à la règle. La révolution keynésienne a consisté à mettre sur pied des mécanismes originaux de régulation d'une économie nationale, dont il postulait que les grands enchaînements macro-économiques ne pouvaient être remis en cause par ce qui se passait à l'extérieur de ses frontières. D'où la grande importance qui fut accordée à la demande de consommation et d'investissements pour assurer et stabiliser la croissance de l'activité économique nationale. L'État-nation s'est donc équipé des instruments nécessaires à l'accomplissement de sa tâche c'est-à-dire les politiques budgétaires, monétaires, fiscales, industrielles et autres.

La croissance soutenue de cette économie nationale de l'après-guerre, supervisée par l'État, a reposé pour l'essentiel sur des secteurs d'activités économiques précis ainsi que sur le rôle central joué par un acteur en particulier : l'entrepreneur et son entreprise. La croissance d'après-guerre dans les pays industrialisés s'appuie en effet, sur le déplacement de l'activité économique des secteurs primaires aux secteurs manufacturiers et secondaires qui ont vu les industries de l'automobile, de l'électro-ménager et de la construction domiciliaire et autres jouer un rôle moteur au cours de la période. Secteurs manufacturiers qui pouvaient assurer une production de masse et soutenir un pouvoir d'achat suffisamment élevé pour écouler sous forme de consommation de masse les biens ainsi produits. Le tout se déroulant évidemment à l'intérieur de chacune des économies nationales qui ont vu de la sorte les grands enchaînements macro-économiques produire cette longue période de croissance soutenue qu'ont connue l'ensemble des pays industrialisés.

En somme, les espaces de l'économie et du politique coïncidaient ! Avec en prime, une très forte identification aux entreprises nationales, principales actrices de cette industrialisation accélérée. C'est l'époque où la réussite de l'entreprise correspondait à la croissance de l'économie. Ce qu'un ancien président des États-Unis s'est permis de résumer d'une manière, on ne peut plus directe et claire, en déclarant que ce qui était bon pour General Motors était évidemment bon pour les États-Unis. Le même slogan est répété sans aucune gêne par les porte-parole du discours néolibéral, même s'ils savent sans doute, que cette période au cours de laquelle l'entreprise était guidée avant tout par une logique d'inscription dans un territoire et une économie précise, est bel et bien terminée.

Avec un peu de recul, l'on comprend aisément que ce modèle nécessitait un mode d'organisation de l'économie et du politique qui était central dans la définition du lien national et du vouloir vivre ensemble. Tout comme l'on comprend que l'État avait non seulement les capacités et l'autonomie d'action mais aussi le pouvoir d'exercer sa volonté politique compte tenu, rappelons-le, de l'homologie entre les différents espaces sociaux et la secondarisation pour ne pas dire la marginalisation de ce qui était à l'extérieur.

C'est précisément ce modèle de l'économie nationale repliée sur elle-même, ou pour être plus précis, coupée et isolée des autres, avec son noyau central composé d'un côté, de ses champions nationaux, les entreprises, et de l'autre, de l'État et de son nationalisme économique; c'est ce modèle donc que la mondialisation vient miner, ou plutôt, vient rendre impossible la reconduction. Et ce pour un ensemble de raisons dont la principale me semble être la fin de l'entreprise «nationale». Cela est dû au fait que l'entreprise a cessé d'être un acteur important au sein de l'économie nationale ainsi qu'un pôle d'identification. En délaissant la logique territoriale de l'investissement au profit de celle des créneaux et surtout de la nécessaire inscription dans les réseaux mondiaux de l'économie, l'entreprise a ainsi séparé son sort de celui de l'économie nationale. La libéralisation des échanges au niveau mondial a bien sûr contribué à ce processus qui se traduit concrètement par des produits dont on n'arrive plus à savoir quelle entreprise les a produits et des alliances stratégiques qui ont pour effet de diluer la propriété et le contrôle des dites entreprises. Ces dernières ne sont plus d'abord québécoises, françaises, américaines ou autres, elles sont compétitives ou non, à la fine pointe de la technologie ou non, présentes dans les bons réseaux ou non, membres à part entière du régime d'innovation permanente ou non.

L'État se retrouve donc devant le défi de réguler une économie territorialisée dont son acteur principal n'a de cesse de vouloir se libérer et se dissocier. Étant donné le comportement et les stratégies retenues par les entreprises, le résultat net pour l'État est qu'il a en main une économie dont il ne connaît plus les frontières tant elles sont perméables et qui ne forme plus un tout national mais qui prend plutôt la forme d'un espace régional au sein du complexe plus vaste qu'est l'économie mondiale. Ce faisant, l'on comprend que les instruments d'intervention dont dispose l'État, conçus pour réguler et structurer une économie nationale, ne produisent plus les effets escomptés. Sinon, comment expliquer, la crise des finances publiques, les niveaux élevés de chômage, l'inefficacité des politiques budgétaires et l'imprévisibilité des politiques monétaires qui dépendent plus des marchés financiers internationaux que du bon vouloir des dirigeants des banques nationales.

Si l'on ajoute à cela, la présence de l'État dans un nombre de plus en plus élevé de mécanismes internationaux à vocation économique, et la formalisation politique du statut d'économie régionale par la création de blocs économiques continentaux, tout cela contribue à faire des États les membres d'un tout, plus vaste et complexe, dont l'effet net est de réduire pour ne pas dire annihiler les capacités autonomes de régulation de l'économie interne sur la base du nationalisme économique.

Au total, l'on ne peut que partager les conclusions de Richard O'Brien, lorsqu'il écrit: «par l'expression «la fin de la géographie», j'entends la fin du rôle de l'État-nation en tant qu'élément déterminant de l'évolution économique. (...) J'affirme que le concept d'État-nation devient suranné

dans le domaine de l'économie et des finances et qu'il mourra dans cette arène bien avant que les politiciens et les peuples abandonnent leurs chères idées d'indépendance et de souveraineté²¹».

V – Le dépassement du clivage interne-externe

La globalisation s'accompagne d'une perméabilité et d'une porosité accrue des frontières des sociétés. Cela se traduit au niveau de l'État-nation par une érosion de la souveraineté, la dislocation de l'économie du politique qui font qu'il ne nous est plus possible d'analyser l'État en tenant compte seulement de ce qui se passe sur le territoire qu'il délimite par ses frontières. Je voudrais montrer rapidement ici, que cette impossible reconduction d'une logique internaliste d'explication s'applique aussi à l'analyse de la vie politique dans son ensemble. En somme, la globalisation est grosse d'une mutation importante qui est la fin du clivage interne-externe. Pour notre discipline, cela peut impliquer à terme, la mise au rancart du primat des facteurs internes.

Parce qu'elle est en partie synonyme de formation de réseaux et rapports sociaux déterritorialisés, la globalisation me semble ouvrir un nouveau champ d'opportunités politiques pour les différents acteurs politiques, y compris l'individu. Ces nouvelles possibilités politiques sont évidemment bidirectionnelles. Ainsi, a-t-on vu apparaître de tout nouveaux acteurs sur la scène internationale qui n'est plus d'aucune façon la chasse gardée des seules entités étatiques. La croissance du nombre des organisations non gouvernementales au cours des dernières années, le rôle accru joué par des acteurs non étatiques non territorialisés comme les entreprises ainsi que certains mouvements sociaux et religieux ; la globalisation médiatique et la possibilité d'une opinion publique internationale et l'émergence de nouvelles consciences planétaires préoccupées par les nouveaux problèmes mondiaux tels que les questions écologiques, le SIDA ; ces quelques exemples suffisent pour constater que la scène internationale est en pleine reconstruction, tant au niveau des problèmes abordés que des acteurs qui y interviennent.

Cela dit, cette intensification des relations inter-sociétales directes joue aussi dans l'autre sens, c'est-à-dire, qu'elle produit une redéfinition et conséquemment une relativisation des allégeances de l'individu ainsi que des différents groupes et acteurs politiques. En ce sens le lien national, le vouloir-vivre ensemble est mis à mal par le processus de la globalisation. La fragmentation politique et la crise d'identité qui l'accompagne sont là pour nous le rappeler. Cependant, il est permis de penser que la globalisation offre de nouvelles possibilités de structuration identitaire pour l'individu.

21. R. O'BRIEN, «The End of Geography. The Impact of Technology and Capital Flows», *The AMEX Bank Review*, 17, may 1990, traduit et repris dans M.F. DURAND, J. LÉVY, D. REATILLÉ, *Le monde Espaces et systèmes*, op. cit.

On assiste en effet à un élargissement de l'espace de socialisation de l'individu qui peut de la sorte structurer ses comportements politiques d'une manière originale puisque la globalisation lui offre désormais « la possibilité d'intégrer de plus en plus d'événements dits «étrangers» dans la construction de ses choix politiques et de ses réseaux d'identification²²». De même, le champ de références culturelles devient lui aussi plus ouvert, de sorte que les identifications potentielles se multipliant, «l'individu tire, en fin de compte, de sa transnationalité croissante les moyens de se choisir et de se faire bouger²³».

Évidemment, le même type de raisonnement peut être tenu à propos du comportement des différents acteurs et groupes politiques. Eux aussi ne s'alimentent plus à l'interne seulement, eux aussi sont dorénavant inscrits dans des réseaux d'action internationale, et enfin, eux aussi relativisent leur allégeance à leur société d'origine²⁴.

Au total, la globalisation, parce qu'elle met à mal le clivage interne-externe, nous contraints à redéfinir nos hypothèses internistes, d'une part parce que nos sociétés se révèlent être de plus en plus des ensembles ouverts constituant des concentrations de réseaux à frontières socio-spatiales non identiques et d'autre part parce que l'individu structure ses comportements, attitudes et identités en fonction de ce qu'il est avant toute chose : un être social avant d'être un être sociétal²⁵.

Conclusion

À un premier niveau de lecture, il est aisé de conclure que nous avons essayé d'établir dans ce texte «qu'une analyse du politique fondée sur la conception de l'État-Nation comme entité indépendante, et dont la vision théorique se limiterait au niveau national, paraît constituer un réductionnisme en discordance flagrante avec la réalité, aussi bien historique que contemporaine²⁶», pour reprendre les termes mêmes d'Aristide Zolberg.

22. B. BADIE, *L'État importé, L'occidentalisation de l'ordre politique*, op.cit. p. 308.

23. *Idem*, p. 308.

24. Pour une analyse plus poussée de cette question, voir le concept des «évasions de l'État» proposé par R. FALK, «Evasions of Sovereignty», dans R.B.J. WALKER, S.H. MENDLOVITZ, eds, *Contending Sovereignties, Redefining Political Community*, Boulder and London, Lynne Rienner Publishers, 1990. Nous avons repris ce concept et l'avons utilisé pour analyser la question de la citoyenneté dans G. BRETON, J. JENSON, «Globalisation et Souveraineté : quelques enjeux actuels», dans *L'ethnicité à l'heure de la mondialisation*, sous la direction de L. CARDINALE, F. HOULE et G. PAQUET, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1992.

25. Sur ce tout dernier point voir M. MANN, *The Sources of Social Power*, vol.i. *A History of Power from the beginning to A.D. 1760*, Cambridge, UK, Cambridge University Press, 1986.

26. Aristide ZOLBERG, «L'influence des facteurs «externes» sur l'ordre politique interne», dans Madeleine GRAWITZ et Jean LECA, éditeurs, *Traité de Science Politique, Tome 1, La science politique, science sociale, l'ordre politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, p. 571.

Sauf que sur la base des travaux récents portant sur la globalisation il m'est apparu évident que le défi nouveau auquel était confrontée notre discipline ne se limitait plus à tenir compte de l'externe, à tenter d'articuler les niveaux national et international clairement séparés et autonomes, et à imaginer de nouvelles manières d'analyser et mesurer s'il le faut, comment les facteurs politiques externes pouvaient influencer sur les processus internes²⁷.

Pour dire les choses clairement, mon propos consiste tout simplement à dire qu'il faut aller plus loin ; que cette première conclusion ne suffit pas et qu'il faut penser que la globalisation ouvre une nouvelle période où à tout le moins nous indique que nous devons revoir nos façons de travailler le politique. Dans un monde interdépendant comme l'est celui d'aujourd'hui, il importe plus de mettre au jour la contribution de nos sociétés à l'évolution de celui-ci qu'à chercher uniquement à s'en protéger et à toujours vouloir définir ce qui fait notre spécificité comme entité nationale et souveraine. En somme, peut-être nous faut-il mettre au rancart nos réflexes d'appréhension du réel fondés sur l'hypothèse interniste qui veut que l'essentiel d'une société soit ce qui la distingue des autres et qui réduit notre travail à toujours vouloir construire cette fameuse distinction nationale.

En ce sens, la globalisation nous indique que nous arrivons à une nouvelle étape du développement de la science politique. Notre travail d'accompagnement de construction de l'État-nation souverain est maintenant complété. Ce qu'il importe d'inscrire à notre programme de travail c'est de redéfinir les grandes catégories constitutives du politique dans une optique qui prenne en charge les mutations essentielles de notre époque, dont la globalisation, bien sûr. Il ne s'agit pas de faire table rase du passé. Bien au contraire. Mais simplement de réaliser qu'il vient des moments où l'on ne peut plus se contenter de reconduire l'ancien et qu'il faut imaginer du nouveau.

27. Sur ce dernier point voir le texte de Gabriel ALMOND, «Review Article : The International-National Connection», in *British Journal of Political Science*, vol. 19, part 2, avril 1989.